CAHIER DES RÉSULTATS Atelier C

Collaborer pour la protection et la gestion des eaux souterraines

Montérégie-Est



Atelier organisé par : le Réseau québécois sur les eaux souterraines, l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières

Septembre 2017









Cet atelier de transfert des connaissances issues du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie-Est est réalisé grâce au financement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il est le résultat d'un travail conjoint entre le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES), les chercheurs du Centre Eau Terre Environnement de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-ETE), de la Commission géologique du Canada (CGC) et de la Chaire de recherche UQTR en écologie du paysage et aménagement. Il a également bénéficié du support logistique de l'Organisme de bassin versant (OBV) de la Yamaska et de la Municipalité régionale de comté (MRC) Brome-Missisquoi.

Citer ce document

Ruiz, J., Decelles, A-M., 2017. Atelier C: Collaborer pour la protection et la gestion des eaux souterraines. Montérégie-Est, cahier des résultats. Document préparé par le RQES, pour les acteurs de l'aménagement du territoire. Montréal et Trois-Rivières, Réseau québécois sur les eaux souterraines et Université du Québec à Trois-Rivières.



Ce document est sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/ ou envoyez un courrier à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA.

Information pour l'impression: ce document est conçu pour une impression recto-verso

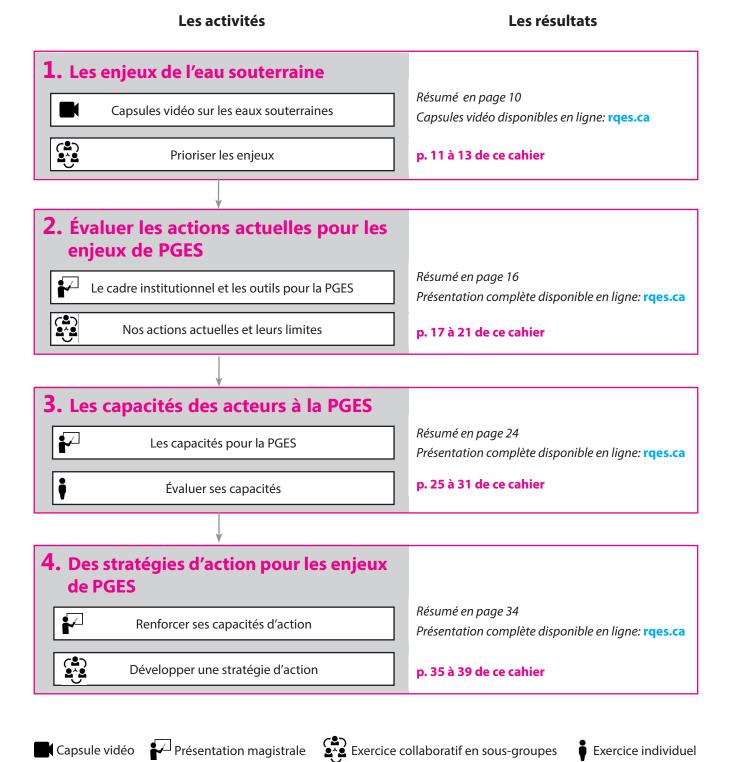
Le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES) est heureux de vous présenter le cahier des résultats du 3° atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie-Est qui a eu lieu le 2 décembre 2016 dans les locaux de la MRC de Brome-Missisquoi à Cowansville.

Ce cahier expose les résultats des activités réalisées lors de l'atelier. Les participants y trouveront donc leur contribution. Chacun pourra également analyser ces résultats afin d'en tirer des conclusions.

Nous tenons à remercier tous les participants qui, par leur intérêt et leur implication, ont fait en sorte que cet atelier soit propice aux échanges et à la collaboration entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau.

Rappel du déroulement de l'atelier	5
Les participants	6
Les acronymes	7
1. Les enjeux de protection et de gestion de l'eau souterraine	9
Les eaux souterraines de votre territoire	10
Rappel de l'activité	11
Les résultats des enjeux de PGES	13
2. Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES	15
 Des outils multiples et complémentaires 	16
Rappel de l'activité	17
 Les résultats des actions et de leurs limites pour nos enjeux 	18
3. Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines	23
Les capacités pour la PGES	24
Rappel de l'activité	25
 Les résultats pour l'ensemble de la région 	26
 L'évaluation des capacités des MRC des Appalaches 	27
 L'évaluation des capacités des MRC des Basses-Terres 	28
 L'évaluation des capacités des villes et municipalités 	29
L'évaluation des capacités des OBV	30
 L'évaluation des capacités des ministères, université et autres organismes 	31
4. Les stratégies d'action pour la protection et la gestion des	33
eaux souterraines	33
 Des exemples pour renforcer ses capacités 	34
Rappel de l'activité	35
 Les résultats des stratégies d'action pour la PGES 	36

Rappel du déroulement de l'atelier

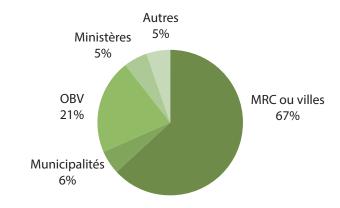


Exercice individuel

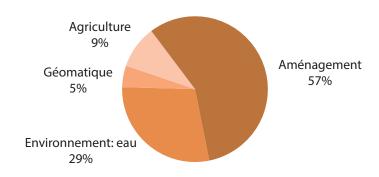
Les participants

Le troisième atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie-Est a réuni 21 participants. Ces participants sont des acteurs de l'aménagement du territoire et de l'eau provenant de différents organismes.

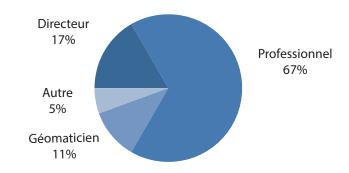
Les organismes participants



Les champs d'expertise des participants



La fonction des participants au sein de leur organisme d'attache



Les acronymes

ES Eau souterraine LAU Loi sur l'aménagement et l'urbanisme LCM Loi sur les compétences municipales LQE Loi sur la qualité de l'environnement MRC Municipalité régionale de comté OBV Organisme de bassin versant PACES Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines PAE Plan d'aménagement d'ensemble PDD Plan de développement durable PDE Plan directeur de l'eau PDZA Plan de développement de la zone agricole PGES Protection et gestion des eaux souterraines PGMR Plan de gestion des matières résiduelles PIIA Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) RCI Règlement de contrôle intérimaire RCS Règlement sur les carrières et sablières **REA** Règlement sur les exploitations agricoles REGES Cadre réglementaire sur les eaux de surface et du contrôle de l'érosion **RPEP** Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection SAD Schéma d'aménagement et de développement SIH Système d'information hydrogéologique ZIP Zone d'intervention prioritaire

1

Les enjeux de l'eau souterraine

Les eaux souterraines de votre territoire



Les capsules vidéo sont disponibles au www.rqes.ca

Vidéo 1 - Les eaux souterraines : une introduction



Rappel général sur le cycle de l'eau souterraine, les processus d'écoulement, la migration de contaminants dans l'eau souterraine, les zones de recharge, la vulnérabilité des aquifères.

Durée: 7:02 minutes

Vidéo 2 - Les faits saillants du PACES en Montérégie Est



Présentation des faits saillants du projet du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) en Montérégie Est. René Lefebvre, professeur titulaire du Centre Eau Terre Environnement de l'Institut national de la recherche scientifique ayant coordonné le PACES, explique le projet.

Durée: 7:15 minutes

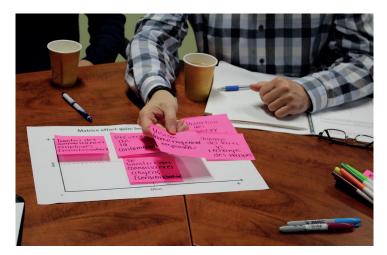
Rappel de l'activité



Exercice collaboratif réalisé en sous-groupes

Consignes

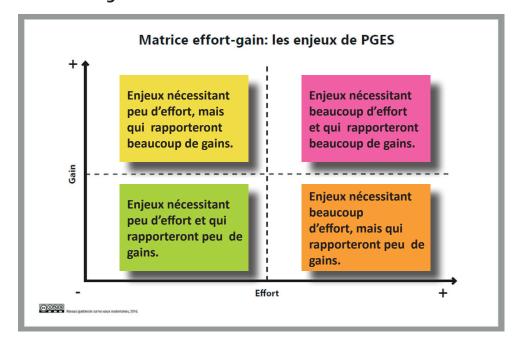
1. De façon individuelle, les participants ont identifié et noté sur les post-its les enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines (PGES) qu'ils connaissaient ou qu'ils anticipaient sur leur territoire (1 enjeu par post-it; ex.: les carrières et sablières et la protection des aquifères).





2. En sous-groupes de 6 à 8 personnes, les participants devaient localiser les enjeux sur la matrice effort-gain (**figure 1**), en se questionnant de la façon suivante: «Pour agir sur cet enjeu, nous anticipons que cela va prendre beaucoup ou peu d'effort ? Si nous agissons sur cet enjeu, nous anticipons que nous allons être fortement, moyennement ou peu gagnants collectivement ?»

Figure 1: Matrice effort-gain



3. Les enjeux identifiés en sous-groupes ont été mis en commun, discutés en grand groupe et repositionnés si nécessaire. Les résultats des enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines apparaissent à la p. 13. Les enjeux mentionnés plusieurs fois sont marqués en gras.



4. Les participants, guidés par les propositions de l'experte en aménagement du territoire, ont sélectionné quatre enjeux qui seront discutés et travaillés en sous-groupes dans les activités 2 et 4.

Les enjeux sélectionnés:

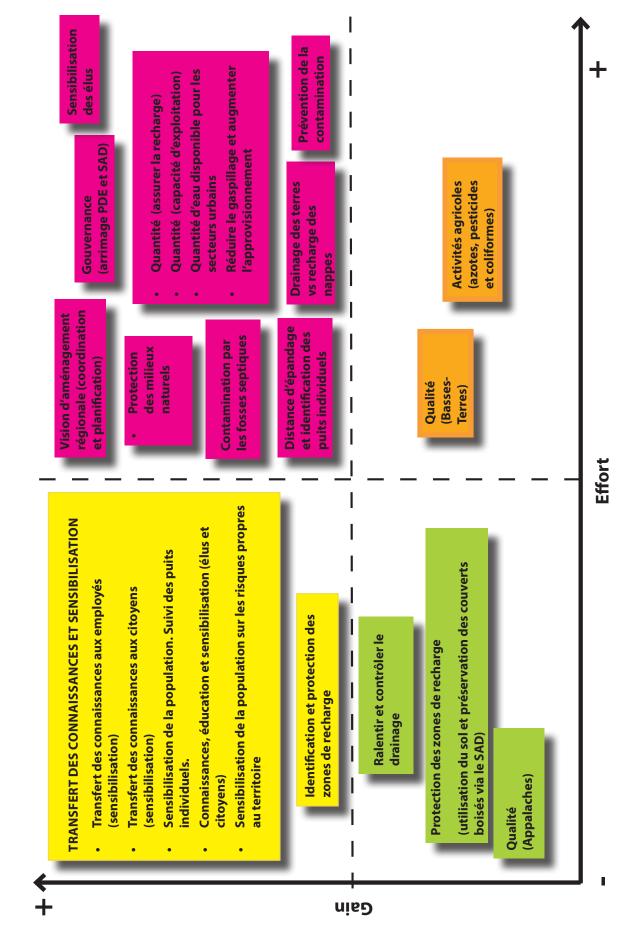
Enjeu 1: VISION RÉGIONALE ET ARRIMAGE DES OUTILS

Enjeu 2: SENSIBILISATION (ÉLUS ET POPULATION)

Enjeu 3: QUANTITÉ (RECHARGE)

Enjeu 4: PRÉVENTION DE LA CONTAMINATION

Les résultats des enjeux de PGES



Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES



La présentation complète comprenant le cadre institutionnel complexe ainsi que tous exemples misant sur la complémentarité des outils présentés lors de l'atelier sont disponibles au www.rqes.ca.

OUTILS RÉGLEMENTAIRES

DÉFINITION

EXEMPLES

Édiction de normes opposables aux citoyens ou aux entreprises pour le contrôle des activités humaines

La gestion des activités polluantes dans les zones de captage (Ville-MRC de Trois-Rivières)

http://visionvers2030.net/wp-content/uploads/2015/10/09-Contraintes.pdf http://visionvers2030.net/wp-content/uploads/2015/10/ANNEXE-6-ContraitnesAnthropiquesEtNAturelles.pdf

La protection des zones de résurgence de l'eau souterraine (Conservation de la nature)

http://meteopolitique.com/fiches/eau/souterraine/revue/2003/a17.htm http://www.ambioterra.org/wp-content/uploads/2016/10/Plan-de-protection-CoveyHill_RDA_AMBIO.pdf http://www.geotop.ca/fr/bases-de-donnees/10-labo/1386-laboratoire-naturel-du-mont-covey-2.html







OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES



Outils de planification et de concertation



Outils volontaires



Outils incitatifs

Stratégies, plans de gestion, plans d'action qui définissent des orientations à travers une concertation entre acteurs Encouragent des changements de pratiques sur une base volontaire

Mesures économiques qui activent un changement de pratiques, une autre manière d'aménager.

Un modèle de gouvernance pour les eaux souterraines (SESAT)

http://sesat.ca/ RadDocuments/Portrait%20 final_avec%20cartes.pdf

http://sesat.ca/ RadDocuments/Rapport%20 d'%C3%A9tape%202012-2015. pdf

Gérer les contaminants et sensibiliser les citoyens (Ville de Granby)

http://www.ville.granby.qc.ca/fr/ville/service.prt?svcid=granby_pq91&iddoc=344218

http://www.obv-yamaska.qc.ca/node/394

https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/gestion-environnementale-sels-voirie/Documents/GSV/strategie-quebecoise-GESV.pdf

Mesures de compensation écologique pour protéger les milieux naturels (Ville de Lévis)

https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/seances-infos/2015-05-13-PGMN-_seance-info.pdfhttps://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/fpd/ENV-2015-015.pdf

EXEMPLE

DÉFINITION

Rappel de l'activité

Consignes

- 1. En sous-groupes de 6 à 8 personnes, les participants devaient inscrire sur un gabarit, les outils et actions mis en place par le passé ou actuellement pour agir sur l'enjeu de la table.
- 2. Pour ces outils et actions, les participants ont identifié les manques et limites liés à leur utilisation
- 3. Un porte-parole par sous-groupe a été identifié afin de partager les résultats du travail de réflexion à tous les participants, favorisant ainsi une discussion générale avec les autres participants, les experts et les animateurs.



Les résultats du travail de réflexion des participants, retranscrits sur les gabarits, sont présentés par enjeu **aux pages** 18 à 21 de ce cahier.

Les résultats des actions actuelles sur les enjeux

issues de la recherche dans les documents de Regroupement des OBV pour la concertation planification et les mesures réglementaires Intégration des connaissances des études Pas d'obligation d'intégrer les enjeux de la Manque de connaissances/connaissances PGES dans les outils de planification (PDE, LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS L'eau souterraine est non tangible Manque de volonté politique **AUTRES ACTIONS** Table de concertation Intégrer le PACES régionale limitées Regroupement des acteurs municipaux de l'eau (RAME) Loi concernant la conservation des Orientations gouvernementales milieux humides et hydriques Politique environnementale LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT NOTRE ENJEU Vision régionale et arrimage des outils Règlements municipaux QUOI ? Fond vert ou autre **Prime vert** PDZA SAD Acteurs de l'eau Gouvernement Municipalités QUI ? MRC MRC OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

NOTRE ENJEU Sensibilisation (élus et population)

QUOI ?

QUI?

OUTILS RÉGLEMENTAIRES

RPEP Propriétaire de prise d'eau

Municipalités

Règlements d'arrosage

Caractérisation et analyse de vulnérabilité

pour se conformer au RPEP.

Plan d'urbanisme.

AUTRES ACTIONS

LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

Vulnérabilité et/ou quantité prise en considération dans la

planification.

- Manque de connaissances!
- Connaissances très ponctuelles de l'eau souterraine (puisatiers).
- La planification ne se traduit pas nécessairement en dispositions réglementaires.
- Besoin d'information pour bien informer!
- Immobilisme des élus et des producteurs agricoles par exemple.

(C) (C) (C) Réseau québécois sur les eaux souterraines, sy no sy 2016.



Campagne de sensibilisation (patrouille verte) en lien avec des problèmes connus et appréhendés.





NOTRE ENJEU Quantité (recharge)

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

Réserves naturelles

- Milieu privé.
- Coût élevé des études (\$).
- Ressources de conservation = volontaire.
- Perte de revenus en construction.

Changements technologiques

Étangs réserves

agricoles

Services-conseils

Prime vert

SHITATIONI

Infiltration

Servitudes de conservation

propriétaires **Producteurs**

Citoyens/

OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES

PACES Impermébéalisation des sols QU01? Eau de ruissellement Stationnements PAE MRC Municipalités QUI? MDDELCC

OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Réseau québécois sur les eaux souterraines, sy NG SA 2016.

NOTRE ENJEU Prévention de la contamination

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

AUTRES ACTIONS

Expropriation

Plan de conservation des milieux naturels Règlement sur les exploitations agricoles Règlement régional sur l'écoulement des QUOI? -oi sur les pesticides eaux RPEP QUI? MDDELCC MRC OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Plan de conservation des milieux naturels

Municipalités

PACES

PLANIFICATION/ CONCERTATION

Règlement de zonage

Schéma d'aménagement

Manque de collaboration entre les instances (MDDELCC, MRC, municipalités).

Cotation et catégorisation des usages en fonction du danger

potentiel de contamination des eaux souterraines

- Manque de ressources dans les municipalités.
- Manque de connaissances des professionnels (MRC et municipalités)



Programme de vidange des installations septiques

VOLONTAIRES

OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES





Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines

Les capacités pour la PGES



La présentation complète ainsi que des exemples des différentes capacités sont disponibles au www.rqes.ca.

Capacité politique

Capacité de l'organisme à prendre des décisions en matière de PGES. Elle est liée au leadership des décideurs au sein de l'organisation et à leur sensibilité aux enjeux de la PGES. Elle permet à l'organisme de mettre plus aisément en place des mesures réglementaires ou non réglementaires, de débloquer des fonds et d'attribuer des ressources humaines pour la PGES.

Capacité institutionnelle

Capacité conférée à l'organisme par le cadre institutionnel (lois, politiques) qui définit les rôles, les responsabilités et les types de mesures (réglementaires, non réglementaires) que l'organisme peut prendre en matière de PGES. Elle dépend de la clarté du cadre institutionnel, mais aussi de la connaissance et de l'habitude de l'organisme à utiliser les mesures réglementaires ou non réglementaires qui sont à sa disposition.

Capacité financière

Elle renvoie aux budgets alloués aux activités de PGES dans l'organisme. La capacité financière se réfère autant à la disponibilité des budgets qu'à leur récurrence. Elle permet l'embauche de personnel qualifié pour comprendre les enjeux de PGES, mais aussi pour mettre en œuvre et faire le suivi des enjeux et mesures de PGES.

Capacité technique

Capacité de l'organisme à comprendre les enjeux de la PGES. Elle est liée aux ressources humaines présentes, à leur connaissance et à leur intérêt pour les enjeux de PGES sur leur territoire d'action. Elle dépend également des données que l'organisme possède pour la PGES.

Capacité sociale

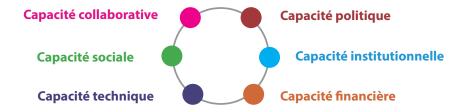
Capacité qui renvoie au degré de sensibilisation et de préoccupation des citoyens face aux enjeux de la PGES sur le territoire d'action de l'organisme. Elle peut par exemple se mesurer par l'implication citoyenne dans les débats, activités et actions pour la PGES, par l'existence d'un comité de protection, etc.

Capacité collaborative

Capacité de l'organisme à collaborer avec les autres acteurs du milieu. Elle est liée à la crédibilité de l'organisme dans le milieu et à ses collaborations antérieures. Elle permet à l'organisme de joindre ses expertises à celles des autres, de demander du soutien et de développer des mesures de PGES plus intégrées voire, qui débordent les limites administratives.

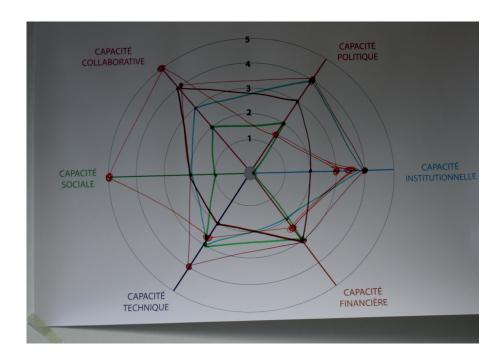
Rappel de l'activité

La capacité d'un acteur à agir pour la protection et la gestion des eaux souterraines (PGES) ne dépend pas uniquement des outils réglementaires ou non réglementaires dont il dispose. Elle dépend de six capacités interdépendantes décrites à la p.24, qui, ensemble, vont influencer à la fois la mobilisation, la mise en œuvre et les dispositifs de suivi des outils à la disposition de chacun des acteurs, mais aussi leur arrimage avec les actions des autres acteurs.



Consignes

- 1. Les participants étaient invités à évaluer la capacité de leur organisme à protéger et gérer les eaux souterraines. De 0 à 5 (0 = capacité faible et 5 = capacité forte), les participants évaluaient leurs capacités politique, institutionnelle, financière, technique, sociale et collaborative.
- 2. Cet exercice s'est réalisé de façon individuelle, en duo ou en trio, selon le nombre de représentants présents pour l'organisme.



Les résultats pour l'ensemble de la région

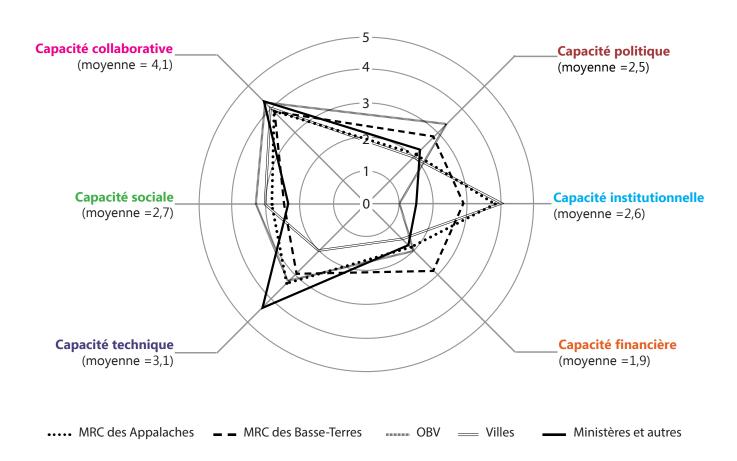
La compilation in situ des données en « toile d'araignée » par catégories d'organismes a permis d'identifier les forces et les faiblesses de la région en matière de protection et de gestion des eaux souterraines.

La **figure 2** montre les résultats de l'évaluation des capacités des organismes de l'ensemble de la région à protéger et gérer les eaux souterraines selon les participants. Chaque toile d'araignée représente une catégorie d'organismes (MRC des Appalaches, MRC des Basses-Terres, OBV, villes, ministères et autres).

Les **pages 27 à 31 de ce cahier** affichent les résultats des organismes présents à l'atelier. Chaque toile d'araignée représente un organisme.

La moyenne des notes attribuées aux différentes capacités ainsi que les commentaires ou justifications récoltés lors de l'atelier ont été compilés et retranscrits par catégories d'organismes (ex. MRC, OBV, municipalités, etc.). Les commentaires ayant été mentionnés plus d'une fois sont **marqués en gras**.

Les capacités de la région à protéger et gérer l'eau souterraine selon les participants



L'évaluation des capacités des MRC (Appalaches)

Capacité collaborative (3,8)

- Organisme crédible dans le milieu.
- Bonne collaboration entre les différents acteurs et organismes.
- Le PDE est cohérent avec la planification des autres organismes.
- Échange de données et connaissances.
 - Partenariats facilement envisageables.

Capacité sociale (2,8)

- Association des lacs, très présents.
 - Organismes de protection de l'environnement (eau).
- Un volet PGES pourrait être intégré facilement aux objectifs du PDE.
- Sensibilité de la population à
- l'environnement.
- Sensibilité dans une partie du territoire.
- Faible sensibilisation, pas de mobilisation aux enjeux de PGES dans la MRC.

Capacité technique (3,3)

- (aménagiste, géomaticien, chargé de projet Les ressources humaines spécialisées PDE, coordonnateur cours d'eau)
- 3 ateliers de transfert des connaissances.
 - Données PACES existantes.
- Ressources compétentes, mais besoin de
 - formation.
- Microdonnées manquantes.

Capacité politique (2,1)

- · Élus sensibilisés
- Leadership des élus
- Plan d'action en environnement
- Ressources humaines disponibles
- Actions en place, difficile d'en faire plus.
 - Frileux à adopter des dispositions réglementaires.
- Enjeux de PGES non abordés par les élus
- Manque d'information, de connaissances et de compréhension des enjeux des élus
 - Pas d'action spécifique en place.

Capacité institutionnelle (3,8)

- Cadre réglementaire disponible.
- Pouvoir réglementaire en matière de gestion de l'eau et des usages sur le territoire.
- réglementaires et non réglementaires; potentiel Organisme habitué à utiliser les mesures de développer des politiques de PGES.
- Ressources humaines disponibles.
 - SAD-REGES
- · Plan d'action de la gestion de l'eau.
- Règlement sur l'écoulement des eaux.

Capacité financière (1,8)

- Budget pour projets ponctuels, mais pas de récurrence.
- préservation et à l'amélioration de la qualité de l'eau; un budget pourrait être alloué à la PGES. La MRC accorde une grande attention à la
 - Liée à la capacité politique: le conseil doit être sensibilisé aux ES.
- Pas une priorité à court terme.
 - Pas de problématique sur l'ES.
- Pas de budget dédié à la PGES.

L'évaluation des capacités des MRC (Basses-Terres)

Capacité collaborative (3,8)

· Volonté technique, mais manque de volonté politique.

Eau potable: un des plus gros enjeux de la MRC.

Capacité politique (2,9)

Capacité forte: 3 municipalités sur 8 ainsi qu'un

des plus gros employeurs de la MRC dépendent

- Bonne collaboration avec des partenaires et acteurs du milieu.
- Bonne crédibilité dans le milieu

Capacité sociale (2,4)

- versants et un comité en environnement. Capacité forte: 10 comités de bassins
- Plusieurs organismes sur le territoire, mais ils manquent de crédibilité envers les décideurs.
- Pas de groupe citoyen.
- Pas beaucoup de mobilisation puisque les citoyens s'alimentent en eau de surface.

Pas de gros enjeu de protection.

Manque de volonté.

Capacité institutionnelle (2,8)

Élus très peu sensibilisés face aux enjeux de l'ES.

Bonne ouverture d'esprit, mais peu de

mesures concrètes.

Enjeu non abordé.

Leadership variable des municipalités.

- municipalités doivent en tenir compte dans leur · La vulnérabilité des aquifères et les zones de recharge sont intégrées au SAD. Les plan d'urbanisme.
- La MRC possède les outils pour l'application de Grande expertise et expérience avec les pouvoirs de la LAU.
 - la PGES.
 - Cadre existant, mais manque de volonté.
 - Pas de mandat attribué.

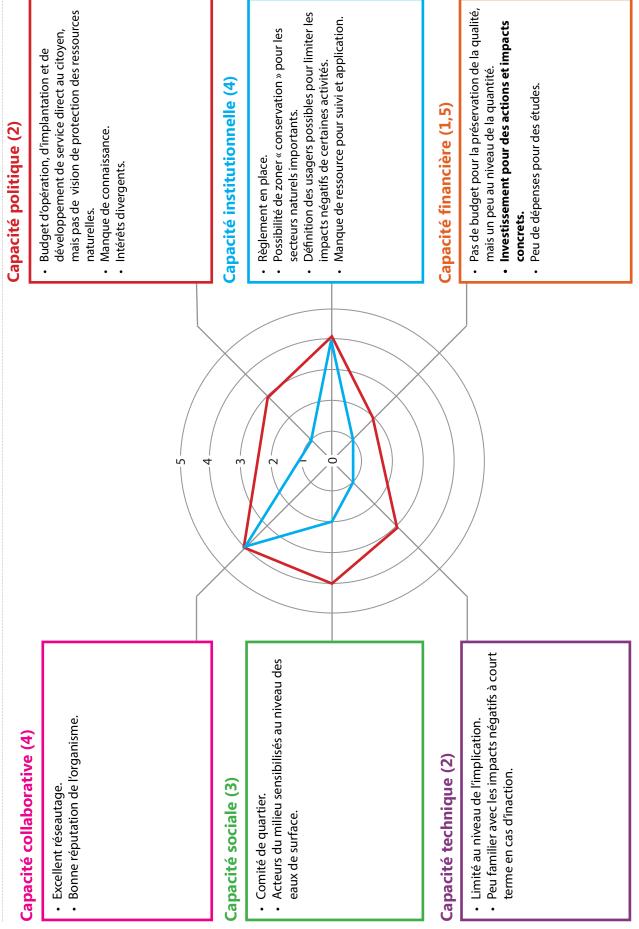
Capacité technique (2,9)

- Ressources humaines en place en mesure d'intégrer la PGES, mais manque de connaissances.
- Besoin de collaboration avec d'autres organismes plus spécialisés.
- L'organisme possède les connaissances nécessaires, mais les disponibilités sont insuffisantes.
- · Aménagiste et géomaticien familiers avec les données du PACES.

Capacité financière (2,7)

- supplémentaire pour le soutien aux comités de • La MRC possède un service des cours d'eau et s'apprête à embaucher une ressource bassins versants.
 - Personnel compétent, mais pas de budget dédié.
 - Manque d'investissement en production et acquisition de données.
- · Période de restructuration, coupures budgétaires.

L'évaluation des capacités des villes et municipalités



L'évaluation des capacités des OBV

Capacité collaborative (4,3)

- Notre mission et raison d'être.
- Organisme crédible.
- PDE validé, mais doit être harmonisé avec les autres plans de gestion.
 - CA basé sur la concertation (UPA, agricole, MRC, municipalités, communautaire, citoyen, économique, industriel, ministères).

Capacité sociale (3,3)

- Bonne implication citoyenne pour les enjeux de l'eau de surface, mais moins pour l'ES.
 - Sensibilisation, éducation et information face aux enjeux de la PGES.
- Population relativement plus sensibilisée aux problèmes de gestion de l'eau (cyanobactéries)
 - Population « pro environnement », mais beaucoup de réfractaires.

Capacité technique (3,3)

- Mission des OBV.
- Bonnes connaissances et compétences, mais peu de temps à y consacrer sauf sur mandat précis.
- Accès aux données et analyse complète du territoire.

Capacité politique (3,3)

- Mission des OBV.
- Un CA engagé et sensibilisé, mais limité dans les mesures concrètes possibles.
 - Sensibilisation nécessaire du CA.
- Manque de ressources humaines (possibilité d'en obtenir si le CA est d'accord).

Capacité institutionnelle (1)

- Aucun pouvoir réglementaire.
- Seul pouvoir : capacité de sensibilisation.

Capacité financière (2)

- Financement statuaire permettant d'intégrer les connaissances relatives aux ES au PDE et de participer aux activités du RQES, mais pas de mettre en œuvre des actions concrètes.
- Possibilité de donner un mandat au responsable du PDE.
 - Financement limité, mais récurrent.
- Financement accru avec subventions.

L'évaluation des capacités des ministères, université et autres organismes

Capacité collaborative (4,4)

Organisme crédible.

- Plusieurs partenariats existants.
- Collaboration avec plusieurs organismes.
- organismes gouvernementaux et les autres Collaborations avec les acteurs de l'eau,

chercheurs universitaires.

Pas de pouvoir sur PGES.

provinces.

Capacité de faire des recommandations aux

maraîcher, productions animales).

 Certaines productions agricoles exigent la protection et une saine gestion des ES (ex.

Sensibilité aux enjeux de l'ES moyenne.

Capacité politique (2,3)

Capacité sociale (2,3)

- utilisateurs importants sont sensibilisés aux Les producteurs agricoles qui sont des enjeux liés à la PGES.
- · Formation dans le cadre des ateliers, mais portée sur la population limitée.
- Sensibilisation de notre clientèle est faible
 - Pas de territoire institutionnel.

Capacité institutionnelle (1,5)

- · La gestion des ES n'est pas centrale dans la mission de mon organisme.
 - Aucun pouvoir réglementaire.
 - Pouvoir d'influence limité.
- Pouvoir législatif sur les territoires seulement pour les ressources naturelles.
 - Peut influencer les autres institutions et les orientations gouvernementales.

Capacité technique (4,3)

- · Capacité technique élevée (gestion de l'information).
- PGES identifiée comme un enjeu important depuis plusieurs années.
- études.
- Rôle de notre institution.

- Participation de mon organisme à plusieurs
- Plusieurs hydrogéologues travaillent pour l'organisme.

Capacité financière (1,8)

- · Les budgets ne sont pas priorisés en fonction de la PGES.
 - Capacité faible sauf s'il y a des programmes de financement.
- Démarche pour réalisation d'ateliers de transfert des connaissances sur les ES dans d'autres provinces canadiennes.
- Pas de fonds dédié à cette fonction.
- Effet de levier.

Les stratégies d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines

Des exemples pour renforcer ses capacités



La présentation complète incluant des exemples innovants pour renforcer ses capacités est disponible au www.rqes.ca.

Figure 3 Cartes «outils inspirants»















SENSIBILISATION

- Campagne de sensibilisation sur l'économie d'eau potable
- Campagne de sensibilisation au respect des bandes riveraines (producteurs, propriétaires riverains)
- Informations aux propriétaires de puits privés (qualité de l'eau)
- Etc.



MESURES INCITATIVES

- Prime Vert (MAPAQ)
- Redevances sur l'eau
- Remboursement de taxes foncières
- Transfert de droits de développement
- Etc.

Rappel de l'activité

Consignes

- 1. En s'inspirant des outils non réglementaires et des cartes «outils inspirants» (**figure 3**), les participants, répartis en sous-groupes de 5 à 7 personnes, devaient élaborer une stratégie de protection et de gestion des eaux souterraines pour un des quatre enjeux sélectionnés à l'activité 1 (p.11).
- 2. Les participants ont élaboré leur stratégie à l'aide du gabarit «Notre stratégie d'action pour l'enjeu» (p. 36 à 39).
- 3. Par la suite, ils ont partagé leurs résultats avec le reste des participants de l'atelier.



Les résultats du travail de réflexion des participants, retranscrits sur les gabarits, sont présentés par enjeu aux pages 36 à 39 de ce cahier.



Outils réglementaires



Outils de planification et de concertation



Outils volontaires



Outils incitatifs

(C) (S) Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016. Transfert des connaissances à un Échanges et consultations. **RQES/INRS** niveau plus large. OBV ↑ MRC ACTIONS Mettre en place des regroupements style «RAME» Intégrer les enjeux du PACES dans les PDE et SAD. (Regroupement des acteurs municipaux de l'eau) 3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER? Règlements municipaux conformes au SAD Collaboration entre les OBV et RQES/INRS. NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU: Vision régionale et arrimage des outils Les résultats des stratégies d'action pour la PGES RAME: exemple d'arrimage. 5 NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS Changement au PDE. OUTILS intégrer les données du PACES de façon à ce que les actions soient prises sur le terrain (aide à la décision, PDE, OBV, MRC, municipalités, RQES, INRS, Institutionnelle Quelle est la source du problème? Financière SAD, règlements municipaux) Politique **NOS FORCES D'ACTION** Qui sont les acteurs visés? Technique Collaborative ministères Sociale

NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU:

Quelle est la source du problème?

Manque de connaissances.

Besoin d'information.

Sensibilisation (élus et population)

Ultimement, mieux informer les élus (et la la capacité politique du milieu et incidemment la capacité financière. population par le fait même) pour augmenter

OBV et comités de sous-bassins.

5 NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS

OUTILS

MRC,

OBV,

régionaux:

Acteurs

municipalités, etc. (message adapté)

Expert en protection et gestion des

eaux souterraines

Qui sont les acteurs visés?

Concertation: faire ressortir les enjeux politiques qui sont problématiques (pourquoi? = décisions).

ACTIONS

Renforcement des capacités politiques et financières.

NOS FORCES D'ACTION

Institutionnelle

Sociale

Politique

Collaborative

Financière

Technique

Dépliants, conférences de presse, site internet des municipalités, etc.

Sensibilisation en milieu scolaire (vidéos).



😅 🛈 😂 🌀 Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.

NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU : Quantité (recharge)

3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER?

Favoriser les milieux perméables.

Quelle est la source du problème?

Travail en milieu privé.

LE PROBLÈME

Garder l'intégrité des territoires.

- Municipalités
- Organismes environnementaux

Qui sont les acteurs visés?

- Propriétaire
- Municipalités
- **Promoteurs**
- Différents ministères

5 NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS

ACTIONS

OUTILS

Sensibilisation aux propriétaires/promoteurs.

Nouvelle façon de faire des promoteurs.

NOS FORCES D'ACTION

Invitation par les municipalités à un concours d'innovation en développement résidentiel. Plate-forme collaborative entre les partenaires pour échanger sur les municipalités et les organismes territoires sensibles.



Institutionnelle

Sociale

Politique

Collaborative

Financière

Technique

Variations des valeurs des terrains selon l'usage (résidentiel vs conservation)



©⊕⊛© Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.

NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU: Prévention de la contamination

LE PROBLÈME

Quelle est la source du problème ?

Manque de ressources.

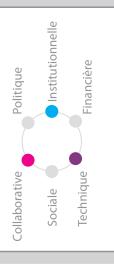
Pour les municipalités, manque de connaissances sur le terrain.

Qui sont les acteurs visés?

Citoyens

Propriétaires

NOS FORCES D'ACTION



eaux souterraines) aux citoyens par de des zones sensibles (en lien avec les la signalisation sur le terrain et via une Diffuser l'information sur la localisation application Web.

OBV

MRC

5 NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS

OUTILS

ACTIONS

Patrouille étudiante pour sensibiliser les citoyens sur le terrain.

Plate-forme collaborative.

Recensement des usages à risques.

Distribution d'information aux propriétaires de puits Incitatifs financiers de conservation dans les aires de captage. Achats groupés pour les analyses d'eau en laboratoire. Règlement d'emprunt pour les installations septiques non conformes.



Les partenaires du projet de transfert des connaissances sur les eaux souterraines :







